

mazout et autres polluants déversés qui pourraient menacer les eaux et les zones côtières des deux pays.

Mesures antipollution

Le ministère a organisé un certain nombre de conférences au cours de l'année et amélioré ses rapports avec les autres ministères et organismes fédéraux, de même qu'avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé.

Mentionnons entre autre la Conférence nationale sur l'offre et la demande en matière de wagons de chemins de fer et le Colloque national sur la pollution maritime. Ce dernier, tenu vers la fin de 1974, visait à examiner l'efficacité du gouvernement et de l'industrie en matière de lutte contre la pollution, à rechercher d'autres méthodes préventives et à étudier les défis que le ministère et l'industrie doivent relever dans ce domaine.

Sécurité aérienne et routière

Le ministère s'est aussi occupé de la sécurité aérienne qui fut améliorée grâce au nouveau Règlement sur la sécurité de l'aviation civile. Ce règlement confère au Gouvernement fédéral le pouvoir de faire respecter des mesures de sécurité aux aéroports en ce qui concerne la fouille de personnes et de bagages ainsi que la protection des passagers, des équipages et des avions. Bien que les transporteurs aériens soient responsables de l'examen des passagers, c'est le MDT qui fournit les installations et le matériel à cette fin.

La sécurité aérienne sera aussi améliorée par l'introduction d'un programme de 18.6 millions de dollars pour la construction et l'installation de 12 relais de visualisation radar des phases "en route" et terminale dans le cadre d'un projet d'amélioration du contrôle automatisé de la circulation aérienne. La division de la sécurité aérienne du ministère s'occupe d'une soixantaine de projets de recherche sur la sécurité portant sur toute une gamme de projets de questions allant de la turbulence de sillage des gros avions à réaction jusqu'à la résistance au feu de l'intérieur des avions.

Plus tôt cette année, les provinces et le Gouvernement fédéral avaient annoncé conjointement un programme quinquennal visant à améliorer la sécurité routière au Canada. L'objectif

du programme est une réduction de 15 p. 100 des accidents mortels sur la route vers 1979.

La sécurité de tous les moyens de transport fut une des principales préoccupations du ministère au cours de l'année. Dans le domaine maritime, des systèmes électroniques de gestion du trafic ont joué un rôle important dans l'amélioration de la sécurité en eaux canadiennes. Des systèmes fonctionnent maintenant tant sur la Côte est que sur la Côte ouest et le Canada a aussi conclu un Accord avec les États-Unis pour assurer la collaboration dans l'emploi des communications téléphoniques sur les Grands lacs pour les appels de détresse, de sécurité et de navigation.

La Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer a été promulguée en juin. Elle vise à faciliter le déplacement de voies ferrées ou le réacheminement du trafic ferroviaire dans les zones urbaines et à fournir une aide financière accrue pour les travaux de protection, de sécurité et de commodité pour le public aux croisements des voies ferrées.

Service ADAC

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a inauguré officiellement en juillet un service ADAC entre Ottawa et Montréal. Le même mois, il a aussi annoncé des projets pour la construction d'un centre de 9.5 millions de dollars pour l'essai de véhicules à moteur près du nouvel aéroport international de Montréal. Le centre permettra au ministère d'accroître grandement la portée de ses enquêtes sur la sécurité des véhicules automobiles.

Au début de 1974, on a annoncé que le service annuel de ravitaillement des six localités du Keewatin sur la côte ouest de la baie d'Hudson serait assuré par la Société des transports du Nord Limitée depuis Churchill au Manitoba. Auparavant, cette mission était exécutée depuis Montréal et la modification accroîtra l'importance de Churchill comme point de départ de la navigation maritime dans le Nord.

On a déjà entrepris un programme de quatre ans pour draguer le port de Churchill jusqu'à une profondeur de 35 pieds, ce qui est indispensable pour élargir les limites opérationnelles de ce port. Pour la première fois, le port de Churchill a aussi manutentionné du

soufre et il s'avère qu'il pourra faire pour diverses marchandises et jouer un rôle plus important que par le passé.

Vers la fin de l'année, le ministère a aussi instauré une taxe de transport aérien pour compenser l'augmentation des frais d'entretien et d'exploitation des aéroports canadiens. Cette taxe, exigible au Canada, représente 5 p. 100 du tarif de transport aérien jusqu'à concurrence de \$5 pour tout billet vendu dans la zone d'imposition désignée. Une taxe précise de \$5 est prévue pour des voyages internationaux à destination de points situés en dehors de la zone d'imposition. Cette zone comprend le Canada, les États-Unis — sauf Hawaï — et les îles de Saint-Pierre et Miquelon.

Vers la fin de décembre, le gouvernement a présenté à la Chambre des communes un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer de façon à obliger les sociétés ferroviaires à divulguer des renseignements sur les frais d'exploitation.

Également vers la fin de l'année, le Gouvernement fédéral a annoncé qu'il "gelerait" un réseau ferroviaire régional de 12,413 milles dans les Prairies jusqu'à l'an 2,000 et que 6,283 autres milles de voies ferrées demeureraient "gelées" dans la même région pendant une autre année au moins en attendant que leur avenir soit fixé.

Le ministère a aussi poursuivi son programme d'aide aux aéroports locaux en accordant plus de deux millions de dollars à 29 projets d'aéroport dans tout le Canada.

Une nouvelle politique visant à améliorer les services de transport aérien dans le Nord a également été annoncée. Elle se présente sous la forme d'un programme quinquennal de 40 millions de dollars pour améliorer la fiabilité et la régularité des services aux localités septentrionales.

Grave menace pour l'industrie forestière

Sept millions d'acres de forêt devront peut-être être arrosées d'insecticide l'année prochaine pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui, si on ne la maîtrise pas, pourrait causer des dommages sérieux à l'industrie forestière. Le ministre des Ressources naturelles du Nouveau-